

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3103)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS307

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 47

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 33 par les mots :

« et dans un format librement réutilisable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à bien assurer la possibilité de réutilisation des données ainsi libérées.